

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 24 mars 2022

OBJET :

**ACQUISITION
PARCELLES A 25 & 26
lieux-dits « La Justice »
auprès de la SOCIÉTÉ
D'AMÉNAGEMENT
FONCIER ET
D'ÉTABLISSEMENT
RURAL (SAFER)**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **15**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 29 mars 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022/428

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Maryse POSTOLLE, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Madame Corinne TANGE pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Stéphanie PETIAUX pouvoir à Madame Marguerite FONT,

Excusé(s) : Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Gwendoline PLUQUET

Absent(s) : Madame Carla GRECO, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/05/2005 et révisé ;

Vu la délibération n°2012-006 du 06/02/2012 approuvant la signature d'une convention de surveillance et d'intervention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ;

Vu la convention de surveillance et d'intervention foncière signée avec la SAFER Ile de France en date 07/02/2012 ;

Vu le courrier en date du 18/02/2021 par lequel la Commune de Chaumontel souhaite se porter acquéreur des parcelles cadastrées section A 25 & 26 lieux-dits « La Justice » pour une superficie totale de 11 523 m² ;

Considérant la nécessité de conserver ces parcelles situées en Site Classé de la Vallée de l'Ysieux et de la Thève, en zone Natura 2000, dans le périmètre du Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR) et en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

(ZNIEFF) de type 2 ; zone d'importance pour la conversation des oiseaux afin de préserver et conserver la biodiversité du patrimoine naturel ;

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE l'acquisition des parcelles cadastrées section A numéros 25 & 26 d'une superficie totale de 11 523 m² appartenant à Madame LANGLET dit CHALLETON Annick Pierrette, au prix de :

Prix principal : 14 400,00 €
Frais supportés par la SAFER : 1 818,00 €
Frais d'intervention de la SAFER : 1 942,38 €
Commission d'agence : 1 440,00 €
Montant total : 19 600,38 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte définitif auprès de l'Office Notariale de Maître TROUSSU Nicolas et FRITZ-JOSEPH Catherine, 22 rue du Pontcel BP 10 - 95270 LUZARCHES.

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget principal à l'article 2111.

PRECISE que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Le Maire,
Sylvain SARAGOSA